



Éducation 92

Compte-Rendu de Réunion AMD Education 92 3 juillet 2017 – Antony

Présence de Monsieur Jean-Yves Sénant – Maire de Antony
Présence de Monsieur Jacques Gautier – Maire de Garches et Président de l'AMD 92
Présence de Dominique Fis – Directrice Académique
Présence de Mme Véronique Garcia-Gillet – Directrice Académique Adjointe 1^{er} degré
Présence de Jean-Jacques Turkawka / Marie Garcia et Marine Fage -SAIS 92
Présence de Laurent Bartos – IFAC 92

Excusés :

- Monsieur Vincent Marchand – Directeur de l'AMD

Introduction de cette journée de travail par Jean-Yves Senant et Jacques Gautier

Ordre du jour

Un grand merci à la ville d'Antony pour son accueil – Réunion de rentrée AMD Education à Garches !

- *Présentation de notre nouvelle Directrice Académique de l'Education Nationale : Dominique FIS*
- *Présentation de l'année 2017-2018 du côté de la Direction Académique*
- *Point d'actualité Education : les rythmes scolaires, les dispositifs plus de maîtres que de classes....*
- *Restauration Scolaire : comment construire son cahier des charges*
- *Et si nous parlions de Numérique et de Pédagogie : les attendus de la Direction Académique*
- *Mutualisation des centres de vacances municipaux en terme d'occupation : un planning d'occupation partagé ?*

SAIS 92 – SON DEVENIR !

Intervention de Jean-Jacques Turkawka -SAIS 92

- Suite à la nomination de Sophie Cluzel au poste de Secrétaire d'Etat aux personnes handicapées : Nouvelle organisation → Finalisée à la rentrée de septembre
- Animation, coordination et développement du réseau Loisirs et Handicap 92 : **prochaine réunion : le 5 octobre 2017 – attente d'une ville d'accueil**

PRESENTATION DE L'ANNEE 2017-2018 DU COTE DE LA DIRECTION ACADEMIQUE

Travailler dans la continuité des actions engagées par Monsieur Wuillamier

Evolution de l'équipe de la DSDEN 92 : remise du nouvel organigramme à la rentrée

- Départ à la retraite de Madame MOSSE – IEN Maternelle
- Départ de Monsieur AUMAGE qui prend un poster de Directeur Académique

Evolution des effectifs sur le 92 : stable mais avec des contrastes

Ouvertures et fermetures hors ajustements de septembre

- Maternelles 2016-2017 : - 1200 élèves / 2017 – 2018 : -200 élèves en juin → 24 fermetures
- Élémentaires : 2017 – 2018 : + 200 élèves → 11 ouvertures
- Taux d'encadrement moyen : 25 élèves / classe avec variations entre REP + et école « ordinaire »

Moyens RH sur l'académie de Versailles : + 520 ETP dont 92 sur le 92

Potentiel de remplacement : + 62 postes (si ouvertures de classe en septembre : diminution de ce potentiel)

Priorités sur le 92 :

- Accueil des TPS en secteur prioritaires (REP + 50% d'une classe d'âge / 30% en REP)
- Plus de Maitres que de Classe : + 12 postes avec accompagnement pédagogique sur le cycle 2
- Renforcement l'accompagnement de proximité avec + 9 CP (conseillers Pédagogiques) dont 7 pour l'éducation inclusive et le numérique)
- Réorganisation des circonscriptions pour mieux accompagner les écoles et mutualiser sur les territoires (+ 1 ETP pour une circo de plein exercice sur Puteaux)
- 27 IEN pour renforcer le lien avec les communes
- 2 interlocuteurs ASH pour le Nord et le Sud

Classes de CP dédoublées : 100% réussite CP

- Réflexion et raisonnement sur la difficulté scolaire sur l'ensemble du territoire et pas seulement dans les REP+ et REP
- Questions : possibilité de dédoubler les locaux ? fonction des effectifs de l'école ? modalités de co-interventions ? ... Autant de questions à se poser en fonction de la particularité du territoire
- Pour le CE1 : modalités et périmètres à définir pour septembre 2018

Réponses aux questions

- Eviter la juxtaposition des dispositifs et travailler sur leurs complémentarités
- Faire se transformer les pratiques pédagogiques
- Les décharges de direction sont réglementées : sur le 92 beaucoup de décharges dites « exceptionnelles » qui perdurent : équivalent : 50 ETP !

POINT D'ACTUALITES EDUCATION

Nouveau Ministre de l'Education : Monsieur Jean-Michel BLANQUER

4 priorités à la rentrée

- Diviser les classes de CP par 2 en REP + en sept. 2017 / les CP en REP et CE1 en REP+ et REP en Sept 2018 sans mettre fin au dispositif plus de maîtres que de classes ... ???
- Devoirs faits au Collège
- Retour des classes bi-langues / latin-grec
- Les Rythmes scolaires : retour à 4 jours possible

Les Rythmes Scolaires : rappel des parutions depuis le 1^{er} juin

Parutions des CP de l'AMF le 1^{er} et le 7 juin

- l'AMF demande des clarifications sur les orientations annoncées pour la rentrée 2017 et une concertation préalable
- l'AMF salue les souplesses proposées et réitère sa demande de consolidation du fonds de soutien

Parution le 14 juin d'un courrier émanant de la Présidente Mme Morin-Desailly de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat

Mission pour évaluer la mise en place de la réforme

- Difficulté en matière de gestion des RH, d'organisation matérielle et de financement pour les CT
- De vraies réussites mais une inégalité territoriale notamment dans les communes rurales
- **Par contre** un souhait partagé d'en finir avec l'instabilité des RS depuis 10 ans
- **Revenir en arrière c'est de nouveau des difficultés** : en terme d'emploi / d'ALSH le mercredi matin, du retrait financier
 - o **Conforter l'acquis principal de la réforme**
 - o **Assouplir les conditions d'application et respecter les choix locaux en tenant compte des réalités du terrain**
- Mieux tenir compte des réalités du terrain :
 - o Faire du samedi matin une modalité du droit commun de mise en œuvre de la semaine de 4 jours ½
 - o Permettre des organisations du temps scolaire spécifiques aux maternelles
 - o Revoir le calendrier scolaire dans son ensemble afin de l'adapter le plus possible aux réalités locales
- **Si retour à la semaine des 4 jours**
 - o **Maximum 5h30 / jour d'enseignement en réduisant les vacances scolaires**
 - o **Veiller à garantir la possibilité d'accueil des enfants le mercredi**
 - o **Faciliter financièrement l'organisation des NAP**
- En conclusion :
 - o conserver, voire renforcer les aides de l'Etat et de la CAF pour les communes maintenant la semaine de 4 ½ et les TAP

- Mettre en place un guichet unique commun aux services de l'Etat et de la CAF pour l'instruction des PEDT
- Instituer un vrai partenariat entre l'EN et les élus pour la définition des politiques locales

Parution du Décret n°201-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques :

- *« le décret permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un EPCI et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 ½ journées réparties sur 4 jours »*
- Alors même que le Ministre a été favorable à une réorganisation de l'année scolaire, l'article 2, spécifie *« ni de réduire ou d'augmenter sur une année scolaire le nombre d'heures d'enseignement ni de modifier leur répartition »*
⇒ Retour à l'identique !!!
- Le Décret exprime bien que c'est au DA de s'assurer du bien-fondé du retour à la semaine de 4 jours

« Avant d'accorder les dérogations prévues au 2°, le directeur académique des services de l'éducation nationale s'assure de leur cohérence avec les objectifs poursuivis par le service public de l'éducation et avec le projet d'école, il veille à ce qu'elles tiennent compte des élèves en situation de handicap et, lorsque les adaptations doivent être justifiées par les particularités du projet éducatif territorial, il s'assure de la qualité éducative des activités périscolaires proposées. Il vérifie également que l'organisation envisagée permet de garantir la régularité et la continuité des temps d'apprentissage et qu'elle prend en compte la globalité du temps de l'enfant, particulièrement lorsqu'il est en situation de handicap.

Réflexions apportées compte tenu du travail que les communes ont engagé pour la mise en œuvre des rythmes en 2014

Mise en place de la réforme dans le 92 en 2014 après deux ans de travail.

Malgré une réforme passée en force, les communes ont joué le jeu et ont investi les temps de l'enfant en mettant en place des organisations viables

Prise en compte par la majorité des communes d'une organisation scolaire avec allègement et 9 ½ journées de classe.

Certaines communes ont fait le choix des dérogations permettant de faire 8 ½ journées + 1 AM de NAP → Ces communes sont les premières à revenir à 4 jours

Il est demandé ce jour aux collectivités de prendre la décision de revenir à 4 jours

→ Dénier de tout le travail qui a été fait pour prendre en compte le temps de l'enfant dans sa globalité compte-tenu des préconisations liées aux études des chronos biologistes +

→ Dénier de tous les efforts qui ont été fait pour proposer des activités périscolaires → revenir en arrière c'est supprimer ces activités !

Se poser les vraies questions :

- Journée de l'enfant dans sa globalité : suractivités / heures de couché
- Quand 4 jours, les enseignants : on a du mal à remettre les enfants au travail le jeudi
- Quand 4 jours ½ , les enseignants : ils sont fatigués le jeudi
- Aucune réelle évaluation faite sur le temps scolaire, notamment sur les apprentissages, alors qu'étude sur les temps péri- scolaires (cf. précédente réunion AMD) qui tend à prouver des réels bienfaits de cette réorganisation notamment sur la professionnalisation des temps péri et extrascolaires
- Certains territoires méritent un regard différent : montagne / mer
- Regard différent à porter sans doute sur la maternelle

Conclusion de Virginie LANLO

En ce qui me concerne, je ne prendrais pas la décision de revenir à 4 jours, sauf si cela m'est demandé par la Direction Académique.

En effet, cette réforme que nous a imposée l'Education nationale, nous l'avons mis en œuvre et nous avons travaillé pour le bien des enfants et surtout nous avons l'obligation de la mettre en œuvre. Les concertations que nous menions alors portaient sur les horaires d'ouverture et de fermeture...

Ce qui nous est demandé aujourd'hui est tout autre : il est donné le choix aux communes de rester dans l'état ou de revenir à jours ! Donc il est demandé aux communes de concerter avec les enseignants et les parents sur le temps scolaire, temps qui ne relève pas de nos prérogatives.

Il ne m'appartient pas à aujourd'hui de juger ou non du ou des bienfaits d'un retour à 4 jours, la décision appartient à l'Education Nationale

Nous avons dû affronter parents, enseignants, personnels municipaux, associations et réorganiser tous nos services au nom de l'Etat entre 2012 et 2014

Je ne recommencerai pas car Engager une concertation c'est induire un changement

Interventions et questionnements des participants

- **Mme FIS** : convaincu du bienfait des 5 matinées – Il est rappelé que les conseils d'école ne donnent qu'un avis consultatif, que la mairie n'est pas obligée de faire la demande
Pour la première fois, il est notifié dans le décret la prise en charge de l'enfant en situation de handicap
Différencier les horaires maternelles – élémentaires / mercredi – samedi c'est un gestion des RH compliquée!
Enquête DEPP : le rythme expérimental (vendredi après-midi) montre que le public fragilisé est pénalisé / un vrai travail rapproché entre EN et communes par le PEDT
Reconnaissance d'une vraie montée en compétences des temps périscolaires
Mobiliser les IEN et les CP sur le terrain

- La Direction Académique va-t-elle faire une enquête auprès des enseignants ?
- Le lien scolaire et périscolaire établi → bénéfique pour les enfants
- Sur le terrain : pas de consensus / intérêts divergents avec une instrumentalisation des parents par les enseignants dans certains cas

RESTAURANT SCOLAIRE : COMMENT CONSTRUIRE SON CAHIER DES CHARGES (MAIRIE D'ANTONY) - ATTENTE DU DOCUMENT DE MME SAVAGE

ET SI NOUS PARLONS DE NUMERIQUE ET DE PEDAGOGIE : LES ATTENDUS DE LA DIRECTION ACADEMIQUE (PRESENTATION PAR MME GILLET-GARCIA)

Introduction

- rappel de l'Observatoire du Numérique
- Signature en 2012 par Mr Gautier – Mr Rosselet de « Programme Numérique Ecole 92 : une démarche partenariale » + une 15-20 villes signataires
- Présence de VL au Comité des Partenaires du Numérique piloté par le MENSUR
- Audition de l'AMF (VL) par Catherine Morin-Desailly – Sénatrice : « Mission d'information sur la formation au Numérique »
 - Comment sensibiliser la population, et notamment les jeunes, aux risques du numérique ?
 - Dans quelle mesure le numérique doit et est pris en compte dans le système éducatif et la formation continue ?

→ Le numérique par le prisme de l'équipement et non de l'Education

Des actions planifiées par le Comité Départemental :

En 2017-18 :

- Pour les lycées : réaliser un état des lieux avec la région, quels sont les aspects problématiques ?
- Pour les collèges : maintenir une dynamique sur le département et obtenir des retours d'usages

Communiquer davantage en direction des élus et du CD sur des temps forts, proposer des invitations aux élus.

- Pour le premier degré : veiller à mettre en cohérence les actions de formation entre la ville et la circonscription. Une réflexion est à mener pour éviter les incompatibilités.
- Séminaire du Numérique à l'attention des élus au printemps 2018

Clarifier les rouages de communication entre les différents acteurs : IEN, CPD, DSDEN, DANE
Ouvrir une FAQ sur le site avec des permanences pour répondre rapidement à certaines questions

Thématiques :

Travailler sur les plus-values vers les élèves. Les transformations de pratiques, des espaces.
Former les CPC dans les actions de formation autour du numérique, animations de communautés d'enseignants.

En 2018-2019 : Donner des orientations en terme de numérique. Mutualiser et valoriser les retours d'usages.

En 2019-2020 : évaluer des actions en lien avec le projet académique 2020. Interroger la possibilité de faire intervenir un labo de recherche pour participer à ce travail